



## ÉVÈNEMENT

# Élections législatives : Les Procurations

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h.

Publié le 14 juin 2024

## Inscription sur la liste électorale :

**Les inscriptions sont closes depuis le 9 juin.**

Toutes les demandes arrivées après le 9 juin seront traitées mais les personnes ne pourront pas voter ni pour le 1<sup>er</sup> ni pour le 2<sup>nd</sup> tour des élections législatives.

Si vous avez eu 18 ans avant le 10 juin ou si vous allez avoir 18 ans entre le 10 et 29 juin ou entre le 30 juin et 6 juillet : vous êtes automatiquement inscrit sur les listes électorales, à condition d'avoir effectué votre recensement citoyen.

Les personnes peuvent vérifier leur inscription en consultant le site suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788> ↗

## Procuration :

**Vous risquez d'être absent ?**

Les procédures pour effectuer une procuration sont les suivantes :

- Formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R58939> ↗.
- Impression du formulaire à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675> ↗
- En se rendant directement dans un commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire

Dans les deux premiers cas, les personnes devront ensuite se rendre dans un commissariat de police, dans une gendarmerie ou tribunal judiciaire pour faire valider la procuration.

Puis, ils recevront un mail contenant le récépissé de la demande de procuration, puis un mail confirmant la validité ou l'invalidité de la procuration

### **Les éléments pour faire une procuration sont les suivants :**

- Numéro national d'électeur et celui de l'électeur chargé de voter à la place de l'électeur absent. On peut retrouver le numéro à cette adresse <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788> ou sur la carte électorale.
- Nom, prénoms et date de naissance de l'électeur chargé de voter à la place de l'électeur absent

L'électeur chargé de voter à la place de l'électeur absent ne peut recevoir qu'une seule et unique procuration faite en France.

La procuration ne sera valable que si cette dernière est acheminée en Mairie avant le vendredi précédent le scrutin.

**Retrouvez la répartition des bureaux de vote :** <https://urlr.me/Ktvsd>



#### **VILLE DE PETIT-QUEVILLY**

Hôtel de ville  
Place Henri-Barbusse - BP 202  
76141 Petit-Quevilly Cedex  
02 35 63 75 00